

Parent - financement des etudes

Par JuliaCr, le 16/11/2011 à 21:17

Bonjour,

Suite à un désaccord avec mon père, celui-ci est catégorique et ne veut plus payer mes études. J'ai aujourd'hui bientôt 17 ans et donc mon orientation commence dès maintenant. Je suis élève d'une classe internationale qui ouvre les portes d'écoles prestigieuses mais néanmoins coûteuses. Mon CPE m'a dit qu'il serait obligé de me financer mes études jusqu'à mes 25 ans, effectivement mon père en a les moyens mais il ne voudra pas.

Que puis-je faire pour trouver le financement nécessaire aux écoles que je vise ?

Merci

Par mimi493, le 17/11/2011 à 00:21

Non, le CPE raconte n'importe quoi. Votre père a seulement une obligation alimentaire et on ne peut le condamner à payer une pension s'il offre de vous entretenir à son domicile.

[citation]Que puis-je faire pour trouver le financement nécessaire aux écoles que je vise ? [/citation] pret étudiant, travailler pendant ses études.

Sinon, visez une formation non payante (universités, prépa publique, écoles publiques)